

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	<a href="#">2023/2681(DEA)</a>
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Cadre de redressement et de résolution des contreparties centrales:  précision des conditions dans lesquelles l'indemnisation, l'équivalent en espèces de cette indemnisation ou tout produit dus en vertu de l'article 63, paragraphe 1, doivent être répercutés sur les clients et les clients indirects et les conditions dans lesquelles la répercussion est réputée proportionnée</p> <p>Complétant <a href="#">2016/0365(COD)</a></p> <p>Sujet</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières</p> <p>2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes</p> <p>2.50.10 Surveillance financière</p>	